

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 04 JUIN 2012, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET
À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Isabelle Pruneau
Madame Lisette Côté
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe assiste à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

4 juin 2012

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du mois de mai 2012
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Caméra Édifice Municipal
- 6- Avis par résolution pour règlement 106-12, modifications Schéma d'aménagement
- 7- Location conteneur pour vidange
- 8- Fermières
- 9- Politique familiale
- 10- Demande au droit de dérogation mineure
- 11- Parole à l'inspecteur de voirie
- 12- Dépôt des indicateurs de gestion
- 13- Résultats soumission camion
- 14- Correspondance
- 15- Service Incendie : A) Parole au Directeur incendie
B) Protocole entente régissant l'entraide
C)
D)
- 16- Loisirs : A)
B)
C)
- 17- Varia: A) Fermeture bureau vendredi pm (du 29 juin au 7 septembre)
B) Tournoi golf Caisse
C) Orizon mobile
D)
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

103-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant aux points :

- Point 11- changer le titre pour dépôt du rapport de l'inspecteur
- Point 17 d) Pancarte identification
- e) Appui St-Louis pour Route 277
- f) Journal Municipalité
- g) Jeux Etchemins en Forme

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

104-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

105-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 184 231,66\$ pour la Municipalité, soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE

CAMÉRA ÉDIFICE MUNICIPALE

106-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE prendre des informations pour l'installation d'une caméra à l'édifice municipal, et vérifier s'il y a des possibilités de connecter cette caméra sans fil sur un réseau où l'on pourrait surveiller à partir des ordinateurs existants.

ADOPTÉE

AVIS PAR RÉSOLUTION POUR RÈGLEMENT 106-12 MODIFICATIONS SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES ETCHEMINS

ANNEXE 1

<p>DOCUMENT JUSTIFICATIF PROJET DE RÈGLEMENT No 106-12</p>

Modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement suite à la décision de la CPTAQ

La MRC des Etchemins a déjà modifié son schéma d'aménagement (règlement no 98-11, janvier 2011) avec l'objectif de revoir les dispositions relatives à la construction résidentielle en zone agricole ainsi que pour ajouter des ilots déstructurés. Conséquemment, ces modifications ont fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à portée collective (article 59, LPTAA) auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

Le 13 mars 2012, la CPTAQ transmettait son orientation préliminaire sur la nouvelle demande (dossier no 371448). Comme cette orientation est conforme aux attentes de toutes les parties en cause (résolutions adoptées à cet effet par la MRC, les 13 municipalités de son territoire et les deux fédérations de l'UPA présentes sur notre territoire), la MRC a adopté un nouveau projet de modifications à son schéma d'aménagement. En effet, les négociations avec la CPTAQ et les représentants de l'UPA ont débouchées sur des conditions différentes, des ajustements pour certains ilots déstructurés et des modifications aux limites des affectations du territoire. Ainsi, le règlement no 98-11 devient caduc pour plusieurs objets

et le schéma d'aménagement doit être modifié pour le rendre conforme aux dispositions de la décision de la CPTAQ à venir.

Dans les faits, l'essentiel des justifications qui accompagnaient le règlement no 98-10 est toujours valable. Le texte qui suit est tiré du document justificatif en question :

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC avait établi à 35 hectares la superficie minimale requise pour la construction résidentielle en zone agricole. Des îlots déstructurés avaient également été identifiés. Ces dispositions, entre autres, répondaient à l'orientation gouvernementale en matière d'urbanisation à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Les mesures déterminées avaient fait l'objet d'un consensus des partenaires de la MRC.

Une fois le schéma en vigueur (22 mars 2006), la MRC a entrepris une négociation avec la CPTAQ et obtenue, en mai 2008, une autorisation à portée collective dans le cadre de l'article 59 de la LPTAA. Par cette autorisation, la commission permettait la construction résidentielle sur les lots vacants de 35 hectares et plus en zone agricole à l'intérieur des affectations agroforestière et forestière. Soulignons que l'autre volet de l'article 59, les îlots déstructurés, a également fait l'objet de l'autorisation à portée collective.

On se souviendra qu'en 2008, peu de MRC au Québec avaient obtenue une telle autorisation. Depuis, plusieurs MRC, et les MRC limitrophes à la nôtre, ont négociées une autorisation en vertu de 59. Les résultats obtenus par ces MRC ont amenés les élus locaux à se questionner sur nos positions à l'égard de l'autorisation obtenue en 2008.

Aussi, depuis plus de 2 ans nous appliquons la décision rendue chez-nous, et les résultats obtenus sont plus que mitigés. Une seule construction résidentielle s'est réalisée sur un lot vacant de 35 hectares. Nous avons reçu plus d'une critique compte tenu des autorisations accordées par la CPTAQ envers les MRC voisines. On relate des autorisations pour des lots de 5, 10, 15 hectares. Ce qui est vu, de la part de nos élus, comme une « compétition » injuste. La MRC se voit donc dans l'obligation de réagir. Le présent projet de modification est une réponse directe aux demandes répétées et aux nouvelles autorisations accordées par la CPTAQ.

Hormis, les considérations précédentes, l'aspect planification du territoire a été analysé également. Compte tenu de l'historique des permis émis et de la tenure des propriétés, le fait de porter à 10 hectares, plutôt que 35 hectares, la superficie requise pour la construction résidentielle ne triplera pas le nombre de possibilités.

En théorie, le nombre de lots admissibles passera d'environ 500 à 1000 lots. Rappelons que tous ces lots vacants sont localisés à l'intérieur de l'affectation agroforestière et forestière et qu'en aucun cas, la pression sur les entreprises agricoles n'est augmentée. Les mesures applicables en raison de l'autorisation accordée et celle souhaitée répondent et répondront à la protection voulue, tant par la CPTAQ que par nos partenaires agricoles du milieu. À cet effet, les membres du Comité consultatif agricole sont tout à fait en accord avec la présente démarche.

Ainsi, suite à la décision de la CPTAQ, les lots vacants admissibles à la construction résidentielle en zone agricole sont ceux d'une superficie de 10 hectares et plus à l'intérieur de l'affectation forestière et 20 hectares et plus à l'intérieur de l'affectation agroforestière. Ainsi, compte tenu des modifications apportées aux limites des affectations du territoire dans le cadre du présent projet de règlement, le nombre de lots admissibles pour la construction résidentielle est estimé à 1298 auxquels s'ajoutent les 277 terrains estimés et disponibles dans les îlots déstructurés.

ANNEXE 2

DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS (art. 53.11.4, LAU)

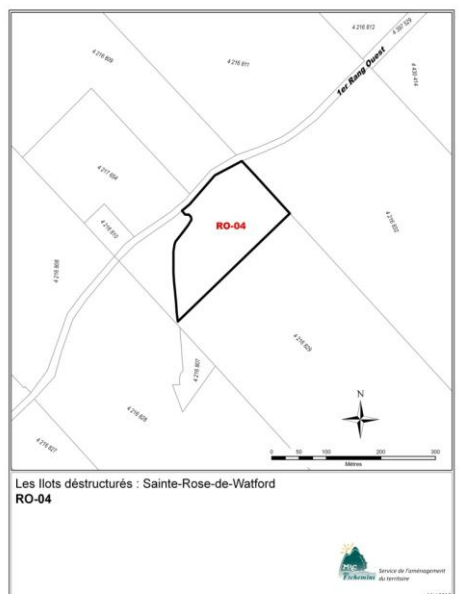
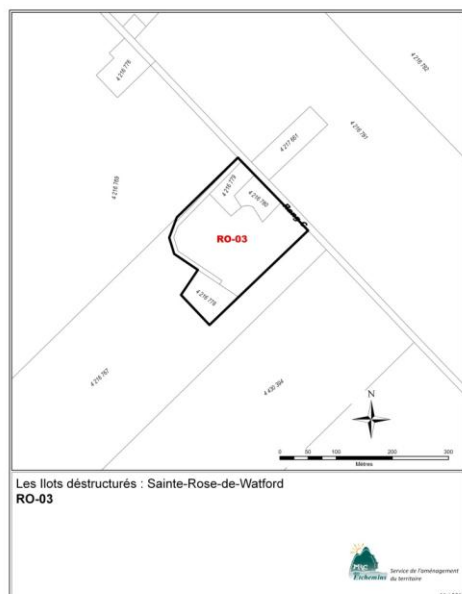
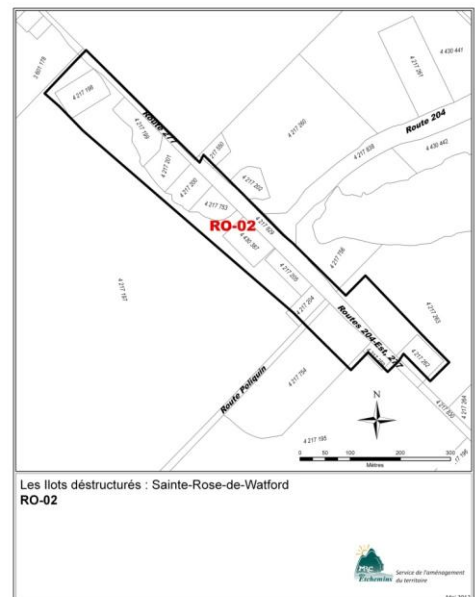
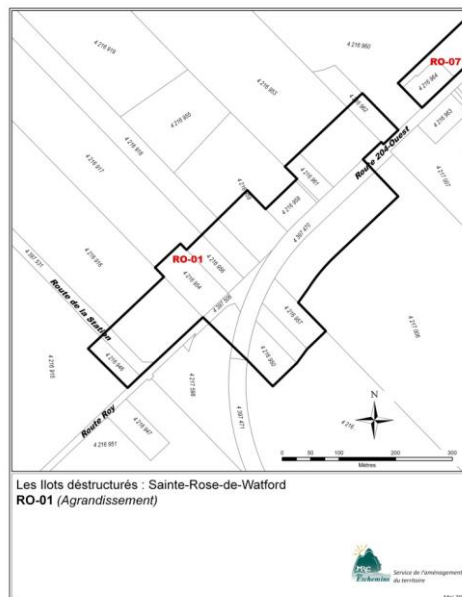
Tel que prescrit à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent document est transmis à chacune des municipalités constituantes de la MRC des Etchemins. Il indique, advenant la modification du schéma, la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs réglementations d'urbanisme.

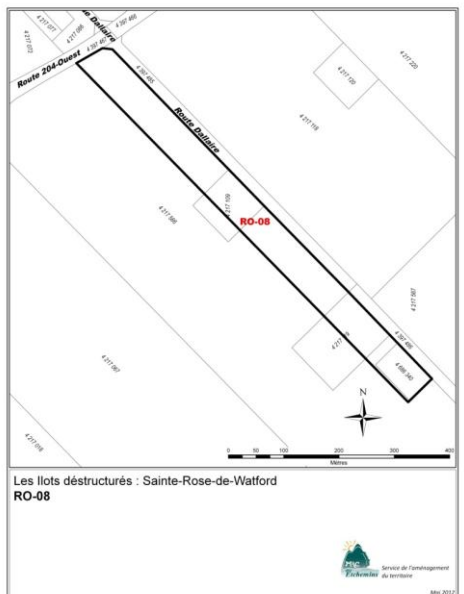
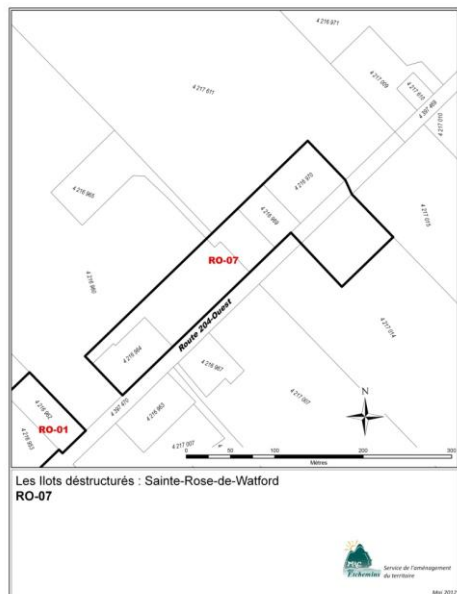
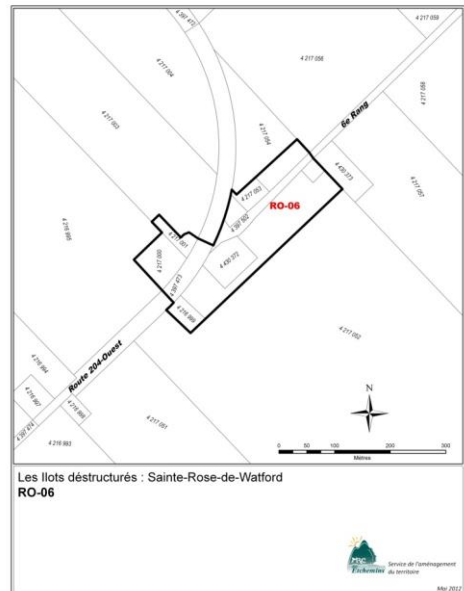
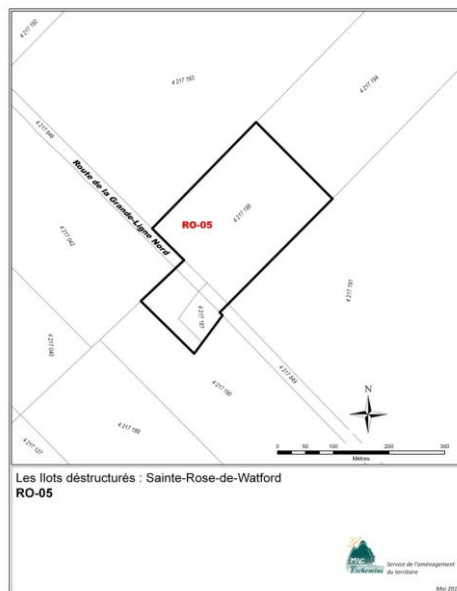
Modifications pour l'ensemble des municipalités

Toutes les municipalités devront modifier leur plan et règlements d'urbanisme de la façon suivante :

- S'il y a lieu, modifier les limites des affectations (plan d'urbanisme) et zonage (règlement de zonage) ainsi que les dispositions réglementaires inhérentes;
- S'il y a lieu, ajouter et/ou modifier les îlots déstructurés présents sur leur territoire respectif;
- Modifier les conditions d'émission des permis de construction résidentielle en zone agricole.

Carte des modifications pour Sainte-Rose





107-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec les modifications proposées pour la municipalité Sainte-Rose-de-Watford, selon les plans présentés dans le règlement no 106-12 visant à modifier le règlement relatif au schéma d'aménagement et de développement.
ADOPTÉE

LOCATION CONTENEUR POUR VIDANGE

108-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'on va réserver un conteneur pour une journée de 8h à 16h le 8 septembre 2012. D'aviser les citoyens dès maintenant de cette date et des modalités déterminées par le conseil. L'équivalent d'une remorque de 4 x 8 pieds de déchets sera accepté par propriété. Les gens devront fournir une pièce d'identification avec adresse et la preuve qu'ils possèdent une propriété dans Ste-Rose.
ADOPTÉE

FERMIÈRES

Une lettre sera envoyée aux Fermières pour expliquer la suite du dossier.

POLITIQUE FAMILIALE

Madame Renée Lessard informe le conseil des préparatifs pour le lancement de la politique familiale le 23 et 24 juin.

DEMANDE AU DROIT DE DÉROGATION MINEURE

109-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE suite à la demande du propriétaire du matricule 1333-88-6813, le conseil est en accord de lui donner l'autorisation de faire une demande de dérogation mineure à la municipalité, afin de rendre conforme la construction dérogatoire qu'il possède au Lac Algonquin.
ADOPTÉE

PAROLE À L'INSPECTEUR DE VOIRIE

Le rapport des travaux effectués par l'inspecteur a été remis à tous les membres du conseil.

Dossier entrée 2^e Rang

110-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'aviser par lettre le propriétaire de l'entrée problématique du 2^e Rang que les corrections apportées à son entrée sont acceptées mais que le propriétaire a la charge d'entretenir son entrée régulièrement pour que l'eau continu d'être conduite vers le fossé. Une vérification annuelle sera faite. Cette résolution abroge la résolution 70-04-2012.
ADOPTÉE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Les indicateurs de gestion 2011 ont été déposés au MAMROT le 1^{er} juin 2012 par Madame Linda Gilbert tel que requis par la Loi.

111-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les indicateurs de gestions 2011 soient par la présente acceptés tels que déposés.
ADOPTÉE

RÉSULTATS SOUMISSION CAMION

112-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission la plus basse conforme de Serge Carrier au taux horaire de 79.74\$ pour la location d'un camion avec chauffeur.
ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Demande Association chasse et pêche Quatre-Étoiles

113-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer la demande que l'Association Chasse & Pêche quatre étoiles dans leur demande auprès du pacte rural régional.
ADOPTÉE

Demande N. Fontaine

D'accuser réception de cette demande et de remettre la lettre à notre inspectrice Madame Lise Buteau, afin que celle-ci puisse la référer aux

personnes qui ont la compétence de la gestion de ce plan d'eau qui est le lac à Vase. Le suivi à M. Fontaine, sera fait par Madame Buteau.

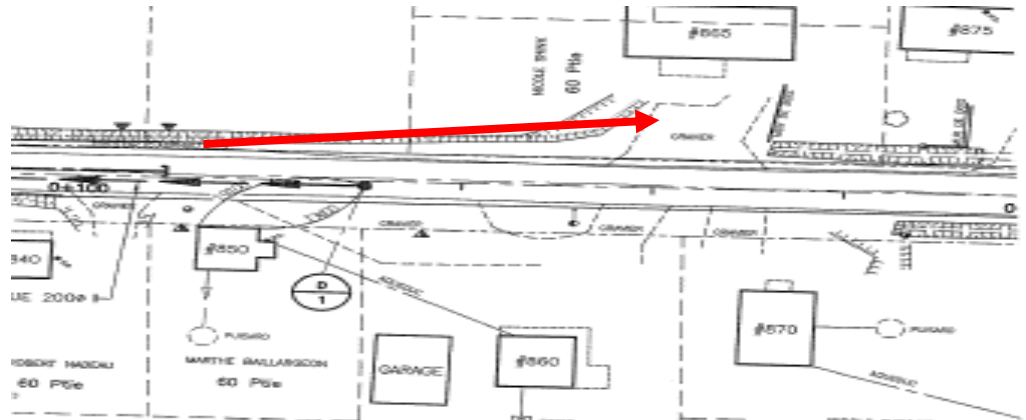
Demande de branchement au réseau d'assainissement

114-06-2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil sont en accord à ce que le propriétaire du 865, rue Principale regarde la possibilité de se brancher à ses frais au réseau d'assainissement.

ADOPTÉE



Appui à Lac-Etchemin pour son camping

Considérant que le lac Etchemin est un attrait naturel unique de la région de Chaudière-Appalaches et au sein de la MRC des Etchemins et qu'il dispose d'une renommée indéniable et d'une réputation qui n'est plus à démontrer, notamment pour la qualité de sa plage, par la présence de son Éco-Parc et pour son cadre de villégiature exceptionnel ;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin, à titre de propriétaire d'un terrain situé à la tête du lac Etchemin, nourrit, depuis plusieurs années, le projet d'optimiser les retombées économiques sur son territoire et celui de la MRC des Etchemins par le développement d'un terrain de camping;

Considérant qu'en raison des qualités paysagère, écologique et touristique du site, ce projet présente un potentiel certain afin de consolider une nouvelle destination récréotouristique en harmonie avec le positionnement touristique plein air et villégiature que la région de Chaudière-Appalaches a adopté depuis plusieurs années;

Considérant que ce projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante sur le territoire de la MRC des Etchemins et vise à attirer une clientèle touristique qui séjournera sur place;

Considérant que le choix d'en faire un site animé où plusieurs activités seront disponibles contribuera également à créer une synergie entre la population etcheminoise et les visiteurs de la région;

Considérant que la construction et l'aménagement d'un camping à Lac-Etchemin représenteraient un projet majeur de développement économique ayant une incidence locale et régionale d'importance et qui permettrait, entre autres, de faire fructifier tout le potentiel récréotouristique de la MRC des Etchemins ;

Considérant que la construction et l'aménagement d'un camping à Lac-Etchemin constitueraient un projet structurant qui pourrait générer des investissements de plus de 4 millions de dollars et qui permettrait de propulser l'industrie touristique locale et régionale en attirant une nouvelle clientèle;

Considérant que Lac-Etchemin est reconnue comme une destination de villégiature importante dans la MRC des Etchemins et la région touristique de Chaudière-Appalaches et qu'avec les 158 emplacements projetés et son potentiel d'agrandissement, ce projet permettrait

d'accueillir chaque année des milliers de nouveaux visiteurs dont les commerces, entreprises, gens d'affaires de Lac-Etchemin et de la MRC des Etchemins bénéficieraient directement de cette manne;

Considérant que le terrain de camping projeté compléterait l'offre touristique déjà présente en comblant un besoin essentiel en hébergement;

Considérant que la clientèle visée par le projet serait disponible pour fréquenter l'Éco-Parc avec ses activités nautiques, le golf, les circuits de vélos et tous les attraits de la grande région touristique, dont ses restaurateurs, épiciers, pharmaciens, quincailliers et bien d'autres commerçants profiteraient également de la présence de cette nouvelle clientèle.

Considérant qu'en ciblant une clientèle de passage et en offrant des formes de camping novatrices dans un environnement naturel de qualité, le camping projeté serait certainement un élément attractif et mobilisateur pour Lac-Etchemin, pour la MRC des Etchemins et pour toute la grande région touristique de Chaudière-Appalaches;

115-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appui le projet de construction et d'aménagement d'un camping présenté par la Municipalité de Lac-Etchemin ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appui la Municipalité de Lac-Etchemin dans ses démarches auprès de la députée de Bellechasse et ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, Mme Dominique Vien, dans le but d'obtenir qu'elle intervienne auprès de son collègue M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et responsable de la région de Chaudière-Appalaches, pour le convaincre de supporter via le Programme d'infrastructure Québec-Municipalités, volet 2.1, la Municipalité de Lac-Etchemin dans le financement de son projet de camping dont les coûts de réalisation sont estimés à 4,2 M \$.

ADOPTÉE

Campagne de financement Centre hospitalier

116-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder un montant de 100\$ pour la campagne de financement de la Fondation du Centre hospitalier Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE

Proclamation de la journée de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Rose-de Watford et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-de Watford a déjà manifesté dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

117-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford à l'instar de l'assemblée nationale du Québec, proclame *Journée de la Culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.
ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

Parole au directeur incendie

Envoyer une lettre de remerciements à M. Yves Lamontagne pour le don d'un réfrigérateur pour la caserne.

Envoyer des demandes de commandites pour l'achat d'un défibrillateur pour le service incendie.

Protocole entente régissant l'entraide

118-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec le protocole d'entente pour régir l'entraide automatique avec les municipalités avoisinantes avec la modification à la page 7 – annexe 1 : ajouter officier ou pompier à l'article C. Que le maire et les secrétaires sont autorisés à signer le protocole.
ADOPTÉE

LOISIRS

Feu de la Fête Nationale

119-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Guylaine Jacques à organiser un feu pour la Fête Nationale avec toutes les implications que cela implique.
ADOPTÉE

VARIA

Fermeture du bureau les vendredis PM

120-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bureau municipal sera fermé les vendredis après-midi à compter du 29 juin jusqu'au 7 septembre 2012 inclusivement.
ADOPTÉE

Tournoi golf Caisse

Orizon Mobile

Demande pancarte d'identification

121-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE demander au Ministère des transports d'installer des pancartes indiquant la limite de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, sur la

route 277, à la limite St-Louis/Ste-Rose ainsi que sur la route 204 à la limite de Sainte-Justine/Ste-Rose.

ADOPTÉE

Appui à Municipalité de St-Louis pour la Route 277

122-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De faire une demande aux Ministère des Transports de prévoir la réfection de la Route 277 entre les Municipalités de Sainte-Rose-de-Watford, et St-Louis de Gonzague. Une copie de cette résolution sera envoyée au bureau régional du Ministère des transports, à notre Député Madame Dominique Vien, au Ministère des Transports de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

Jeux Etchemins en forme

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

123-06-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 21 heures 37 minutes.

ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyse Audet
Directrice générale

Hector Provençal
Maire